

<b>1. IDENTIFICATION DU FICHER</b>		<b>N° : 24</b>
NOM DU FICHER : Système d'inscription en compte d'Épargne Placements Québec.		DATE DE CRÉATION : 1996
DESCRIPTION : Système utilisé pour inscrire les clients qui achètent les produits d'Épargne Placements Québec.		
<b>2. FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES</b>		
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHER : <ul style="list-style-type: none"> <li>En vue de l'application du Règlement sur les produits d'épargne.</li> </ul>		
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Les client(e)s de l'organisme et les entreprises.		
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit et oral par la personne concernée et par un membre du personnel.		
<b>3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS</b>		
Renseignements nominatifs, les numéros d'identification, les coordonnées, les données socioéconomiques et les données financières.		
<b>4. GESTION DU FICHER</b>		
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).		
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS : <ul style="list-style-type: none"> <li>En référence à la règle FN-02 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés jusqu'au terme du produit d'épargne (terme maximal de 15 ans), plus 10 ans.</li> </ul>		
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHER : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les agents du centre d'appels;</li> <li>Le personnel du secteur de l'administration;</li> <li>Le personnel du secteur de l'informatique.</li> </ul>		
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Non	